



APPEL REGLEMENTAIRE

☎04.72.15.30.35 – lundi à partir de 16 H.

AUDITION DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017

RELEVÉ DE DÉCISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Président : D. MIRAL.

Présents : Serge ZUCHELLO (secrétaire), L. LERAT, R. SAURET, R. AYMARD, M. GIRARD, A. SALINO, C. MARCE, A. DOS SANTOS, A. CHENE, P. BOISSON, S. JUILLARD.

Assiste : M. COQUET, juriste.

DOSSIER N°6 R : Appel du club d'AMBERIEU FC en date du 20 septembre 2017 contestant la décision de la Commission Régionale des Règlements prise lors de sa réunion du 18 septembre 2017 ayant décidé de donner match perdu à l'équipe première du club pour avoir fait participer un joueur en état de suspension lors de la rencontre AMBERIEU FC 1 – AMPHION PUBLIER CS 1 du 27 août 2017 et de donner un match de suspension au joueur Giovanni GALLUCCIO avec date d'effet au 18/19/2017 pour cette même raison.

La Commission,

- Met en délibéré.